



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Moselle

Question écrite n° 38705

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la situation de l'universite de Metz. Alors que le nombre des etudiants a beaucoup augmente, les locaux sont tres insuffisants et leur indice d'utilisation est l'un des plus eleves de France. De meme, le nombre des postes d'enseignants est incompatible avec un taux normal d'encadrement. Il convient donc, d'une part, de pallier le manque de locaux et, d'autre part, de creer les postes necessaires. Ces mesures sont indispensables pour assurer les missions de l'universite de Metz et lui permettre d'accompagner le redeploiement economique de la Lorraine du Nord. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures il entend prendre en la matiere.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38705

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1405